

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 février 2007  
(convocation du 12 février 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUBEDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues	M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)	M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)
M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)	Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique	M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)	M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)	M. MOULINIER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain	M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Les contrats urbains de cohésion sociale**  
 **Orientation communautaire de la politique de la ville sur 3 ans**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Les enjeux et objectifs de la politique de la ville pour la communauté urbaine**

La politique de la ville est une politique interministérielle territoriale. **Son objet est la recherche continue d'amélioration des conditions de vie urbaine et sociale de ses habitants par un projet de territoire** partagé avec les principaux acteurs concernés, habitants, institutions et opérateurs associatifs. La politique de la ville est menée par concentration territoriale des moyens ordinaires dits de « droit commun », mais aussi avec des moyens spécifiques, en levier de l'action à mener et pour permettre l'innovation ou l'expérimentation.

Jusqu'à présent, la Communauté urbaine entre dans le partenariat local de la politique de la ville à travers son soutien financier et d'ingénierie aux grandes opérations de renouvellement urbain, notamment soutenues par l'ANRU, sans la compétence « politique de la ville ».

**Aujourd'hui, la Communauté urbaine peut développer son action de façon élargie, sur ses multiples compétences, à la fois pour soutenir l'action des communes et mieux répondre à leurs attentes, mais aussi pour garantir une cohérence et une cohésion territoriale indispensable et dont elle a en partie la responsabilité. Elle vise à prendre un rôle dans la définition des projets, à partir d'une approche globale du territoire communautaire et pour garantir sa politique dans les thèmes relevant de sa compétence.**

Il s'agit alors d'intervenir le plus en amont possible sur les projets de quartiers, dans un partenariat véritable et équilibré avec les communes, de la réflexion à la réalisation. Il s'agit également d'être en capacité de concentrer des moyens humains et financiers de « droit commun », c'est-à-dire ceux de chaque direction, sur des territoires ciblés, en portant un regard commun centré sur les habitants, leurs demandes, leurs besoins, leurs attentes. Il peut s'agir enfin de devenir un pôle d'animation et de concertation entre tous les acteurs de ces quartiers, notamment les partenaires institutionnels et les opérateurs associatifs sur le champs de compétences communautaires (coordination de l'action, animations thématiques, formation des acteurs, capitalisation d'expériences, innovation).

## **Les contrats urbains de cohésion sociale en Gironde (CUCS)**

Les nouveaux « contrats urbains de cohésion sociale » (CUCS) font suite, pour une durée de 3 ans (2007 – 2009), au précédent contrat de ville. En Gironde, l'Etat a validé la demande des communes pour 34 quartiers (contre 37 auparavant), dont 1 hors CUB (Sainte-Eulalie), représentant plus de 100.000 habitants sur 14 communes. Une ville apparaît nouvellement en politique de la ville, Ambarès-et-Lagrave. Ces quartiers sont classés en 3 niveaux de priorité, selon les besoins urbains et sociaux constatés. L'Etat a fixé ses propres priorités, mais il s'agit avant tout pour les communes de définir leurs projets de territoire.

Les contrats sont à signer entre l'Etat et chaque commune et / ou son EPCI. Le calendrier en Gironde prévoit des projets aboutis et signés au 31 mars 2007, indiquant enjeux et objectifs opérationnels, suivis d'une programmation d'action et leur plan de financement à fin juin 2007 par les communes.

Deux agences nationales interviennent en matière de financement spécifique, l'ANRU (agence nationale de rénovation urbaine) et l'ACSE (agence nationale de cohésion sociale et d'égalité des chances).

## **L'orientation de l'action communautaire en politique de la ville**

Cinq thèmes concernent le développement urbain et social des quartiers prioritaires, selon les compétences de la communauté urbaine de Bordeaux :

### **1. Habitat (DDUP, DDOA) :**

Enjeux de mixité sociale et de développement urbain, de qualité et quantité de logements. La question du logement et de l'accès au logement est le problème n°1 à ce jour pour les habitants des quartiers.

### **2. Aménagement urbain, Gestion urbaine de proximité –GUP- (DDUP, DDOA, pôle opérationnel) :**

Enjeux de vie quotidienne et de bien-être des habitants, notamment dans les logements sociaux, d'intégration des îlots et quartiers dans la ville, de facilités et d'accès aux services. La communauté urbaine peut jouer un rôle dans la gestion urbaine de proximité, sur ses compétences et en facilitant un partenariat difficile sur la question.

### **3. Transports, déplacements et mobilité urbaine (DDU):**

Enjeux d'utilisation des transports en commun, de bonne adaptation des réseaux, horaires et fréquences, pour les habitants des quartiers, de capacité et facilité de mobilité des personnes, de moyens complémentaires de déplacement. Un « volet social », déjà imaginé, pourrait être ajouté à un PDU par ailleurs très complet et riche en actions.

### **4. Développement économique, économie sociale et solidaire et accès à l'emploi (DPE) :**

Enjeux de création d'activités dans les quartiers, de formation et suivi de créateurs d'activité, de micro-activité, de parcours d'insertion professionnelle, de restructuration de centres commerciaux, de diversité commerciale. En matière de « micro-économie », la demande des habitants pour la création d'activité n'a jamais été aussi forte et des opérateurs compétents en accompagnement de créateurs existent.

## **5. Développement durable, écologie urbaine et environnement (DDEU) :**

Enjeux d'éco-développement des bâtiments, notamment habitat neuf, et des quartiers, d'éco-réhabilitation des bâtiments anciens (quartiers à enjeu), de gestion énergétique des bâtiments collectifs et énergies renouvelables (charge locative des logements sociaux), de propreté des espaces (nettoyage, encombrants, recyclage de déchets -cf. thème n°2), de diminution du bruit (une des sources principales de désagrément citée par les habitants), de gestion écologique des espaces verts urbains (gestion de l'eau ...), d'éco-mobilité (déplacements doux, cf. thème n°3). Cette thématique peut permettre aux quartiers les plus stigmatisés de devenir une référence haute et un modèle en matière d'éco-énergie et éco-bâtiments.

### **La méthode de travail communautaire**

Elle pourra se décliner à partir d'un comité de pilotage interne et d'une analyse affinée des besoins et des attentes identifiés sur chaque quartier, selon les diverses compétences communautaires, avec nomination d'un « référent politique de la ville » dans chaque direction concernée. Cette analyse a démarré en lien avec les communes.

De plus, une programmation territoriale définira l'ensemble des quartiers prioritaires reconnus par la CUB, à savoir les 3 catégories de quartiers prioritaires « Etat », sur lesquels l'action communautaire portera. Une 4<sup>ème</sup> catégorie de quartier, territoires hors « CUCS » seront identifiés localement par la Communauté urbaine comme porteurs de difficulté urbaine et sociale. L'identification de ces quartiers « 4 » ne vise, dans un premier temps, qu'à alerter l'ensemble des acteurs des difficultés complémentaires rencontrées sur les territoires.

La méthodologie s'appuiera donc sur les points suivants :

- 1 comité de pilotage communautaire
- 1 analyse des besoins et attentes par quartier et par thématique
- 1 synthèse des enjeux d'agglomération et de quartiers pour la communauté urbaine
- 1 programmation territoriale « politique de la ville » communautaire
- 1 programme d'action communautaire
- des référents « politique de la ville » communautaires
- 1 soutien « études » à partir de cabinets extérieurs, du CEDAS (Observatoire SGAR de la politique de la ville Aquitaine, Université bordeaux 2) et de l'a-urba.

Le calendrier sera calé sur le calendrier « Etat » fixé aux CUCS :

- Note d'orientation de la politique de la ville communautaire : janvier 2007
- Programmation territoriale : mars 2007
- Programme d'action communautaire : juin 2007.

### **Le financement communautaire**

La règle principale de financement doit être le financement de « droit commun », à savoir celui des services compétents de la communauté urbaine. Simplement, ces budgets « ordinaires » doivent s'appliquer particulièrement aux quartiers ciblés, avec un travail d'ingénierie partagé en amont avec les acteurs.

Deux autres sources de financement peuvent apparaître :

### **1. Les financements européens :**

Le POR FEDER, programme opérationnel régional européen FEDER, vise la « compétitivité de l'Aquitaine ». Il a retenu récemment le développement durable des quartiers sensibles comme axe prioritaire d'intervention européenne (axe 4, objectif 2, 40 M€). Trois orientations sont ciblées, le soutien au développement économique et à l'emploi, la maîtrise de l'énergie et l'attractivité des quartiers, autant de thèmes portés par la Communauté urbaine.

Un appel à projet sera lancé le 7 mars 2007, conjointement par l'Etat et la Région Aquitaine, auquel la Communauté urbaine peut répondre, au même titre que les Communes ou les structures en GIP. Le suivi d'une telle démarche nécessite cependant une ingénierie spécifique que la CUB possède (DCTAI). Il est donc souhaitable de se positionner sur cet appel à projet, en lien étroit avec les communes puisque les projets se réaliseront sur leurs territoires et dans un souci de cohérence territoriale d'agglomération.

### **2. Les financements spécifiques « politique de la ville »**

Ils jouent un rôle d'orientation de l'action, d'expérimentation territoriale ou d'innovation, mais aussi un rôle complémentaire de « levier » là où le « droit commun » peut se révéler insuffisant.

Une réflexion particulière sera menée par la Communauté urbaine de Bordeaux, relative au soutien des opérateurs associatifs locaux intervenant à l'échelle du territoire communautaire et dans les domaines des strictes compétences de notre établissement public.

### **L'engagement de la Communauté urbaine dans les CUCS**

L'Etat demande une contractualisation entre l'Etat et les communes, avec signature de l'EPCI en place.

La Communauté urbaine de Bordeaux propose ainsi son intervention sous deux formes :

- Une convention globale CUB / Etat. Elle définit les objectifs généraux des contrats en rappelant les règles d'intervention de la Communauté urbaine en matière de politique de la ville et en évoquant la coordination et l'animation des contrats (règlement d'intervention, etc..). Une convention sera proposée dans ce sens à la commission Habitat et Politique de la Ville et au Conseil Communautaire au cours du premier semestre 2007.
- La signature de 13 conventions Commune / Etat / CUB. Tous les contrats étant concernés par les compétences communautaires et afin de souligner son engagement, la Communauté urbaine est signataire de chacun des 13 contrats sur l'agglomération, tels que préparés par les communes en lien avec l'Etat et la Communauté urbaine.

Par ailleurs, 14 communes sont concernées par les CUCS, mais une commune est située hors CUB, Sainte-Eulalie. Elle ne peut donc pas être concernée par la signature communautaire. La Communauté urbaine peut lui proposer de participer à sa coordination intercommunale et, à titre exceptionnel, de lui apporter conseil dans la conduite de son projet urbain lié aux copropriétés très dégradées « Les Acacias – Les Bleuets ».

C'est pourquoi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

### **APPROUVER**

L'orientation générale de la politique de la ville communautaire.

### **AUTORISER**

- Monsieur le Président à négocier et à signer une convention globale avec l'Etat,
- Monsieur le Président à signer les 13 contrats urbains de cohésion sociale préparés par les communes, en lien avec l'Etat et la Communauté urbaine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 MARS 2007**

**PUBLIÉ LE : 8 MARS 2007**

M. JEAN TOUZEAU